

Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)

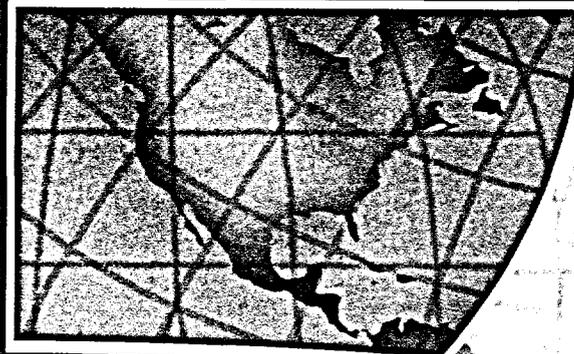
L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994. Destiné à favoriser l'augmentation du commerce et des investissements entre les pays partenaires, l'ALENA a amené la croissance économique aux populations des trois pays et élevé leur niveau de vie. Alors que l'ALENA est à la veille de fêter son dixième anniversaire, il est évident que l'Accord a prouvé sa valeur comme moyen de stimuler les échanges, les investissements et la compétitivité.

L'ambitieux programme d'élimination des droits tarifaires de l'ALENA a été achevé le 1^{er} janvier 2003, lorsque la dernière série prévue de réduction des tarifs s'appliquant aux échanges entre le Canada et le Mexique ainsi qu'entre les États-Unis et le Mexique est entrée en vigueur. Les échanges entre les États-Unis et le Canada sont pratiquement exempts de douane depuis le 1^{er} janvier 1998.

Le total des échanges commerciaux entre le Canada, le Mexique et les États-Unis a augmenté considérablement depuis l'entrée en vigueur de l'ALENA. Les échanges commerciaux de marchandises du Canada avec les États-Unis et le Mexique étaient d'environ 579,8 milliards de dollars en 2000. Pour ce qui est des échanges bilatéraux de produits entre le Canada et avec le Mexique, ils se sont accrus de 3,4 % pour atteindre 15,1 milliards de dollars en 2002; notre commerce de marchandises avec les États-Unis s'est chiffré à 564,6 milliards de dollars en 2002. Le Canada dirige 88,1 % de ses exportations totales de marchandises vers ses partenaires de l'ALENA.

Le commerce des services entre le Canada, les États-Unis et le Mexique a considérablement augmenté au cours des six premières années de mise en vigueur de l'ALENA (pour lesquelles des données existent). En 2000, les échanges de services entre le Canada et ses deux partenaires, les États-Unis et le Mexique, se sont élevés à environ 76 milliards de dollars, par rapport à 46 milliards de dollars en 1994 (enregistrant un taux de croissance annuel moyen de 8,8 %). Au cours de la même période, les échanges de services entre le Canada et le Mexique ont augmenté à un taux annuel de 12,9 %, pour atteindre plus de 1 milliard de dollars. Notre commerce des services avec les États-Unis a totalisé 75 milliards de dollars en 2002, comparativement à 42,3 milliards de dollars en 1993. Le Canada dirige 61 % de ses exportations totales de services vers ses partenaires de l'ALENA.

4 Ouverture sur les Amériques



L'attrait que présente le Canada aux yeux des investisseurs, aussi bien canadiens qu'étrangers, s'est également amélioré depuis l'entrée en vigueur de l'ALENA en 1994. Les investissements américains directs au Canada ont en effet augmenté pour atteindre 215 milliards de dollars en 2001, alors que les investissements en provenance du Mexique ont atteint 138 millions de dollars en 2000. Les investissements canadiens directs dans les pays de l'ALENA ont également progressé, pour atteindre, en 2001 198 milliards de dollars aux États-Unis et 4 milliards de dollars au Mexique.

La Commission de l'ALENA, qui dirige la mise en œuvre de l'Accord, est composée du ministre du commerce international du Canada, M. Pierre Pettigrew, du représentant américain du commerce extérieur, M. Robert Zoellick, et du nouveau secrétaire mexicain à l'Économie, M. Fernando Canales Clariond. Au cours de la dernière réunion de la Commission, le 28 mai 2002, les ministres ont réaffirmé leur volonté de mener à bien la pleine mise en œuvre de l'Accord d'après le calendrier établi et prescrit aux représentants officiels d'examiner les possibilités d'entreprendre de nouveaux travaux à l'échelle trilatérale pour stimuler davantage le commerce. Les ministres ont également ordonné à des experts de déterminer des priorités conjointes concernant l'application du chapitre 11